

## **Question écrite 3-4981 de Anseeuw Stéphanie (VLD) du 26 avril 2006 :**

**Sécurité des travailleurs - Pharaomètre.**

**ministre de l'Emploi**

### **Question**

En 2004, 327.000 accidents du travail sont survenus dans notre pays. Ils ont entraîné le décès de pas moins de 206 travailleur, ce qui représente quasiment un décès par jour de travail.

Le Plan d'action fédéral pour la réduction des accidents du travail, dénommé ci-après plan Pharaon, fut approuvé par le Conseil des ministres du 20 mars 2004. Ce plan, qui avait été rédigé par le ministre de l'Emploi de l'époque, Frank Vandebroucke, et par la secrétaire d'État à l'Organisation du travail et au Bien-être au travail de l'époque, Mme Katleen Van Brempt, avait pour objectif la réduction du nombre d'accidents du travail en Belgique.

La diminution du nombre de réglementations relatives à la sécurité ainsi que leur simplification avaient été présentées comme l'une des grandes réformes.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, une déclaration électronique unique des accidents deviendrait également possible.

En outre, il était prévu de développer un «pharaomètre» qui servirait à établir, dans le courant de 2005, une «cartographie» systématique tant du nombre et de la nature des accidents du travail que des efforts de prévention déployés.

Il était question également de renforcer la présence de l'inspection sur le lieu de travail : 14 inspecteurs supplémentaires devaient être engagés encore en 2004. A l'aide du «pharaomètre», les inspecteurs pourraient effectuer de contrôles plus efficaces et mieux ciblés.

Ils pourraient également infliger eux-mêmes des amendes directes.

Les autorités entreprendraient-elles aussi dès 2004 des actions de sensibilisation et de contrôle plus ciblées.

Agir en matière de prévention présente un intérêt financier. L'instauration de primes variables sera étudiée de concert avec les assureurs des accidents du travail. L'idée est de récompenser par des primes moins élevées les entreprises soucieuses de la prévention. Celles qui ne s'en préoccupent pas seront dans l'obligation de s'acquitter de montants plus élevés. Telles étaient les intentions.

J'aimerais que le ministre réponde aux questions suivantes.

1. Combien d'accidents du travail ayant entraîné des lésions sont-ils survenus par an en Belgique pendant les cinq dernières années et pendant l'année en cours ?
2. Combien d'accidents du travail mortels sont-ils survenus par an en Belgique pendant les cinq dernières années et pendant l'année en cours ?
3. Le Plan fédéral d'action pour la réduction des accidents du travail (Pharaon) a-t-il effectivement permis une diminution du nombre d'accidents du travail ? Le ministre peut-il fournir des chiffres concrets à l'appui de sa réponse ?
4. Le ministre peut-il indiquer concrètement dans quelle mesure les réglementations relatives à la sécurité ont été simplifiées et leur nombre réduit, conformément aux promesses du ministre de l'Emploi de l'époque, Frank Vandebroucke, et de la secrétaire d'État à l'Organisation du travail et au Bien-être au travail de l'époque, Mme Katleen Van Brempt ?
5. Le ministre peut-il préciser si la déclaration électronique unique des accidents a déjà débuté, comme annoncé lors du conseil des ministres du 20 mars 2004 ? Si non, quand cette déclaration deviendra-t-elle effective et quelles sont les raisons de ce retard ?
6. Le ministre peut-il préciser où l'on peut avoir accès au pharaomètre, qui sert à établir à partir de 2005 une cartographie systématique de la nature des accidents du travail ainsi que des efforts de prévention déployés, afin de réduire le nombre d'accidents du travail ?
7. Le ministre peut-il indiquer quand le pharaomètre a effectivement été lancé ? Couvre-t-il tous les secteurs ? Dans la négative, quand entrera-t-il en application dans tous les secteurs et quelles sont les raisons de ce retard ?
8. Quand les 14 inspecteurs supplémentaires attendus pour fin 2004 (Inspection du travail)

entreront-ils en fonction ?

9. Les inspecteurs chargés du contrôle du travail et de la sécurité peuvent-ils déjà infliger eux-mêmes des amendes directes comme prévu dans le plan Pharaon de 2004 ? Si non, quand pourront-ils le faire ? Si oui, combien d'amendes directes ont-elles été infligées à ce jour ?

[Nederlandse tekst](#)

---

Copyright © [Belgian Senate](#)  
Page last updated on 1/8/2006  
Contact the [Webmaster](#)